CARADOL SP30-47

Version 1.0 Date de révision 17.03.2025 Date d'impression 24.03.2025

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : CARADOL SP30-47

Code du produit : U318N

Synonymes : Acrylonitrile-Styrene Copolymer Dispersion in Polyether

Polyol, Polyol

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Utilisation pour la production de polyuréthanes.

Restrictions d'utilisation : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

Autres informations : CARADOL est une marque commerciale de Shell Trademark

Management B.V. et Shell Brands Inc., et est utilisée par des

filiales de Shell plc.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334 3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 /+31 (0)20 713 9230

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +31 (0)10 231 7393

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable

24 heures sur 24, 7 jours sur 7) UAT for SPS2020 - New ER number

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Selon les données disponibles, cette substance / ce mélange ne répond pas aux critères de classification.

CARADOL SP30-47

Version 1.0 Date de révision 17.03.2025 Date d'impression 24.03.2025

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger : L'Etiquette de Danger n'est pas requise Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

Non classé comme danger physique selon les critères du CLP.

DANGERS POUR LA SANTÉ:

N'est pas classé comme un danger pour la santé selon les

critères du CLP.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Produit non classé dangereux pour l'environnement selon les

critères du règlement CLP.

Conseils de prudence : **Prévention**:

Aucune phrase de précaution.

Intervention:

Aucune phrase de précaution.

Stockage:

Aucune phrase de précaution.

Elimination:

Aucune phrase de précaution.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
Styrene-acrylonitrile polymer	57913-80-1		>= 40 - <= 50
Polyalkylène glycol	9082-00-2		>= 50 - <= 60

4. PREMIERS SECOURS

CARADOL SP30-47

Version 1.0 Date de révision 17.03.2025 Date d'impression 24.03.2025

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

En cas d'inhalation : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions

normales d'utilisation.

Si les symptômes persistent, demander un avis médical.

En cas de contact avec la

peau

: Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec

de l'eau puis, si possible, la laver au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

veux

: Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas

d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas,

consulter un médecin.

4.2 Protection pour les secouristes

Protection pour les secouristes

: En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

4.3 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: N'est pas considéré comme dangereux en cas d'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Les possibles signes et symptômes d'irritation des voies respiratoires peuvent inclure une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, la toux et/ou difficulté à

respirer.

Pas de danger particulier dans des conditions normales

d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou

un gonflement.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une

tuméfaction et/ou une vision floue.

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou

diarrhée.

Avis aux médecins : Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Traiter selon les symptômes. En cas de surexposition importante, un examen de la fonction hépatique, rénale et oculaire est conseillé. Conserver des rapports de ces

incidents pour s'y référer ultérieurement.

CARADOL SP30-47

Version 1.0 Date de révision 17.03.2025 Date d'impression 24.03.2025

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction appropriés

: Les incendies importants doivent être combattus seulement par des professionnels formés pour lutter contre ce genre de

feu

Mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.

Movens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Brûle uniquement si enveloppé dans un feu pré-existant. Les produits de combustion peuvent comprendre:

Dioxyde de carbone.

Composés organiques et non-organiques non identifiés.

Produits toxiques. Monoxyde de carbone.

5.3 Recommandations pour les pompiers

Méthodes spécifiques d'extinction

: Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Toutes les aires de stockage doivent disposer d'équipements

anti-feu appropriés.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe :

EN469).

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales

en vigueur.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

CARADOL SP30-47

Version 1.0 Date de révision 17.03.2025 Date d'impression 24.03.2025

Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante.

Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, fossés ou rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres

moyens de confinement appropriés. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute

contamination du milieu ambiant.

Ventiler complètement la zone contaminée.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et

l'éliminer sans risques.

Une élimination adéquate doit être évaluée sur la base du statut réglementaire de ce produit (se référer à la rubrique 13),

la contamination potentielle de l'utilisation et d'un

déversement accidentel ultérieurs, et les réglementations

régissant l'élimination dans la zone locale.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions Générales : Eviter de respirer les vapeurs d

 Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit.
 A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de

CARADOL SP30-47

Version 1.0 Date de révision 17.03.2025 Date d'impression 24.03.2025

> Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes

conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipulation sans danger En accord avec de bonnes pratiques d'hygiène professionnelle, des précautions doivent être prises pour éviter d'inhaler le produit.

Utiliser une aspiration locale, par extraction d'air, au point d'émission.

Eviter un contact accidentel avec les isocyanates pour

empêcher une polymérisation non contrôlée.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laisser les vêtements contaminés sécher à l'air dans un

endroit bien ventilé avant de les laver. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Températures de Manipulation:

Ambiante.

Durant la manipulation de fûts du produit, porter des chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation

approprié.

Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les

causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

Eviter un contact avec les isocyanates, le cuivre et les alliages éviter le contact

de cuivre, le zinc, les agents fortement oxydants et l'eau.

Transfert de Produit : Les lignes doivent être purgées à l'azote avant et après

transfert de produit. Conserver les récipients fermés en

absence d'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

sures

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation

complémentaire spécifique concernant le conditionnement et

le stockage de ce produit.

Durée de stockage : 24 mois

Autres données : Empêcher tout contact avec l'eau et l'atmosphère humide.

Les réservoirs doivent être propres, secs et sans trace de

Empêcher toute infiltration d'eau.

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Atmosphère d'azote recommandée pour les réservoirs de

grande capacité (100 m3 ou plus).

Ne pas empiler plus de 3 fûts les uns sur les autres.

CARADOL SP30-47

Version 1.0 Date de révision 17.03.2025 Date d'impression 24.03.2025

Température de stockage:

Ambiante.

L'entreposage devrait être effectué à des températures telles que les viscosités soient inférieures à 1200 cSt : typiquement

à des températures comprises 50 °C.

Les citernes devraient être pourvues de serpentins de chauffage dans les zones où les températures ambiantes sont inférieures aux températures de manipulation recommandées du produit. Les températures superficielles du serpentin de

chauffage ne devraient pas dépasser 100 °C.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Acier inoxydable, Pour les peintures du

conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la peinture au

silicate de zinc.

Matière non-appropriée: Cuivre, Alliages de cuivre.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Utilisation pour la production de polyuréthanes.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

8.2 Contrôles de l'exposition

Méthodes de Contrôle

La surveillance de la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général peut être nécessaire pour confirmer la conformité à la VLE et l'adéquation des contrôles d'exposition. Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé.

Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données cidessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles.

National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of Analytical Methods http://www.cdc.gov/niosh/

Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods http://www.osha.gov/

Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the Determination of Hazardous Substances http://www.hse.gov.uk/

Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA), Germany. http://www.dguv.de/inhalt/index.jsp

CARADOL SP30-47

Version 1.0 Date de révision 17.03.2025 Date d'impression 24.03.2025

L'Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France http://www.inrs.fr/accueil

Mesures d'ordre technique

: Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans l'air

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Informations générales

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux. Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

Mesures de protection

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection respiratoire

 Aucune protection respiratoire n'est habituellement exigée dans des conditions normales d'utilisation.
 En accord avec de bonnes pratiques d'hygiène professionnelle, des précautions doivent être prises pour éviter d'inhaler le produit.

Protection des mains Remarques

: Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme:

CARADOL SP30-47

Version 1.0

Date de révision 17.03.2025

Date d'impression 24.03.2025

Caoutchouc nitrile. Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection des yeux

Si la manipulation du produit engendre un risque de projection dans les yeux, le port de protection oculaire est recommandé.

Protection de la peau et du corps

: Normalement, la protection requise pour la peau se limite à l'emploi de vêtements de travail standards.

Les bonnes pratiques sont de porter des gants résistants aux

substances chimiques.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et

"Is lie as a collection of the lie and the manager, we boile, we further

d'aller aux toilettes.

Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant

toute réutilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux

: Les directives locales sur les limites des rejets de composés volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de l'air contenant des vapeurs.

Minimiser le déversement dans l'environnement. Une étude doit être effectuée pour s'assurer du respect de la législation

environnementale locale.

Les informations relatives aux mesures de rejet accidentel se

trouvent à la rubrique 6.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

CARADOL SP30-47

Version 1.0 Date de révision 17.03.2025 Date d'impression 24.03.2025

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : Opaque blanc

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Donnée non disponible pH : Donnée non disponible

Point de fusion / congélation : -15 °C / 5 °F

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : Typique > 200 °C / > 392 °F

Méthode: ASTM D93 (PMCC)

Taux d'évaporation : Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

inférieure

: Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1.020 kg/m3 (25 °C / 77 °F)

Méthode: ASTM D4052

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

Température de

décomposition

: Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Typique 5.880 mPa.s (20 °C / 68 °F)

Méthode: ASTM D445

Viscosité, dynamique Typique 452 mPa.s (80 °C / 176 °F)

Méthode: ASTM D445

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

CARADOL SP30-47

Version 1.0 Date de révision 17.03.2025 Date d'impression 24.03.2025

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives : Non applicable

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Tension superficielle : Donnée non disponible

Conductivité : Conductivité électrique : > 10 000 pS/m

Un certain nombre de facteurs, tels que la température du

liquide, la présence de contaminants et d'additifs

antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un liquide., Ce produit n'est pas un

accumulateur statique.

Poids moléculaire : Donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sous-paragraphes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles. Hygroscopique.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Polymérise exothermiquement avec les di-isocyanates à

température ambiante.

La réaction devient progressivement plus vive et peut devenir

violente à température plus élevée si la miscibilité des constituants de la réaction est bonne ou est facilitée par

agitation en présence de solvants. Réagit avec les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Le produit ne peut pas s'enflammer du fait de l'électricité

statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Eviter un contact avec les isocyanates, le cuivre et les alliages

de cuivre, le zinc, les agents fortement oxydants et l'eau.

CARADOL SP30-47

Version 1.0 Date de révision 17.03.2025 Date d'impression 24.03.2025

10.6 Produits de décomposition dangereux

: Dégagement possible de produits toxiques non identifiés.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Base d'Évaluation : L'information fournie est basée sur les données obtenues à

partir des substances analogues.

Sauf indication contraire, les renseignements présentés cidessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Informations sur les voies

d'exposition probables

: l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire

suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 : > 2.000 mg/kg

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL 50 : > 2.000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

CARADOL SP30-47

Version 1.0 Date de révision 17.03.2025 Date d'impression 24.03.2025

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification	
Polyalkylène glycol	Aucune classification relative à la cancérogénicité	
Styrene-acrylonitrile polymer	Aucune classification relative à la cancérogénicité	

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Produit:

Pas de risque d'aspiration.

CARADOL SP30-47

Version 1.0 Date de révision 17.03.2025 Date d'impression 24.03.2025

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Des données écotoxicologiques incomplètes sur le produit

sont disponibles. L'information fournie ci-dessous est en partie

basée sur les connaissances sur les composés et sur

l'écotoxicologie de produits similaires.

Sauf indication contraire, les renseignements présentés cidessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons

(Toxicité aiguë)

: CL50: > 100 mg/l

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Pratiquement non toxique:

Toxicité pour les crustacées

(Toxicité aiguë)

: CE50: > 100 mg/l

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Pratiquement non toxique:

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

(Toxicité aiguë)

: CE50: > 100 mg/l

Remarques: Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Toxicité pour les crustacées (Toxicité chronique)

Toxicité pour les

microorganismes (Toxicité

aiguë)

: Remarques: Donnée non disponible

: Remarques: Donnée non disponible

: CI50: > 100 mg/l

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Pratiquement non toxique:

12.2 Persistance et dégradabilité

CARADOL SP30-47

Version 1.0 Date de révision 17.03.2025 Date d'impression 24.03.2025

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Remarques: Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Si le produit est répendus au sol, un ou plusieurs

composants peuvent contaminer les nappes phréatiques.

12.5 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus : Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations

applicables.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les

cours d'eau.

Il est interdit de laisser les déchets contaminer le sol ou l'eau.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les

CARADOL SP30-47

Version 1.0 Date de révision 17.03.2025 Date d'impression 24.03.2025

exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute

source d'étincelles ou de feu.

Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux. Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au

préalable.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7,

Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le

transport du produit.

CARADOL SP30-47

Version 1.0 Date de révision 17.03.2025 Date d'impression 24.03.2025

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution Υ Type de bateau 3

Dispersion de copolymère acrylonitrile-styrène dans le polyol Nom du produit

de polyéther

Informations Complémentaires : Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans les espaces fermés. Transport en vrac conformément à

l'annexe II de Marpol et au Recueil IBC

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Autres réglementations internationales

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : Listé DSL Listé **IECSC** Listé **ENCS** Listé KECI Listé **NZIoC** Listé **PICCS** : Listé : Listé **TSCA** : Listé TCSI

16. AUTRES INFORMATIONS

Clé/légende des abréviations utilisées dans cette FDS

: Il est possible de rechercher les abréviations et acronymes standard utilisés dans ce document en consultant des ouvrages de référence (tels que les dictionnaires

scientifiques) et/ou des sites Web.

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures

CARADOL SP30-47

Version 1.0	Date de révision 17.03.2025	Date d'impression 24.03.2025
formation	de formation appropriées à l'in	tention des opérateurs.
Autres informations	: Un trait vertical (I) dans la mai modification par rapport à la ve	
Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité	: Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).	

LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CETTE FICHE SONT FONDES SUR L'ETAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES SUR LE PRODUIT ET ONT POUR OBJET LA DESCRIPTION DU PRODUIT EXCLUSIVEMENT AU REGARD DES EXIGENCES EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET D'ENVIRONNEMENT. CES RENSEIGNEMENTS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS CONSTITUER UNE QUELCONQUE GARANTIE DES PROPRIETES SPECIFIQUES DU PRODUIT.